



Mairie de Chemilly

Conseil Municipal

Du 16 juin 2010

République Française – Département de l'Allier

Date de convocation : 09 juin 2010

Présents : Mme Yvette Bayon, M. Chomel, M. Alfredo Dorigo, Mme Nathalie Cheminel, M. Alain Fagant, M. René Deschaume, Mme Sylvie Gominon, M. Sébastien Mallay, M. Jean-Claude Ribier, M. Lionel Riboulet, M. Joël Villedey,

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres absents : 02

Excusés : Mlle Corinne Martin, Mme Isabelle Raymond

Secrétaire de séance : Eric Chomel

Compte-rendu de la séance

Suite au dernier conseil (06 mai) :

- **Salle de réunion de l'école :** les associations commencent à s'y réunir. D'un point de vu pratique, son accès doit être prévu aux enseignantes et aux divers intervenants à l'école également.
- **La faucheuse :** elle a été livrée. M. Wirth a fait savoir qu'elle était moins efficace pour effectuer un fauchage complet (accotements et fossés). M. Ribier explique qu'après quelques réglages par le vendeur, le problème a été résolu.
- **Panneau de signalisation au Bois du Plaix :** Il n'a pas encore été posé car l'arrêté de circulation conjoint entre la commune et le Conseil Général n'a pas encore été renvoyé par la commune.
- **Placard à vaisselle de la salle polyvalente :** Mme Gominon explique que pendant l'absence du maire, et pour permettre une meilleure gestion de la vaisselle, les adjoints ont pris la décision de faire changer la serrure du placard : la nouvelle clé est maintenant détenue uniquement par la mairie. Les associations ont été invitées à une réunion où ce changement leur a été présenté : il n'y a pas eu d'objection. Pour information, en 2009 le bilan de l'inventaire est de 40 pièces manquantes. La commune n'a encaissé que 6 € pour le remplacement de la casse.

1. Bâtiments

a. Chauffage de la garderie

M. le Maire explique que le bilan thermique effectué par le Siega sur le groupe scolaire n'est pas exploitable en l'état, d'une part parce qu'il n'y a pas de photos concernant le chauffage de la garderie,

d'autre part parce que les photos des autres bâtiments, réalisées en caméra thermique, ne sont pas assez précises. Cependant, l'intervention (gratuite) du Siega et le rapport qu'il a émis a permis de mettre le doigt sur les problèmes de consommation d'énergie aux écoles et un dysfonctionnement du chauffage à la garderie. Il constitue une 1^{ère} base pour engager les procédures adéquates.

M. le Maire expose ensuite un devis de la société MCA chiffrant la réalisation d'une thermographie par caméra infrarouge sur le plancher chauffant de la garderie pour un montant de 191,36 € TTC. Il fait circuler à l'assemblée un exemple de photographie d'un plancher similaire pris avec une caméra thermique pour donner une idée de ce que l'on obtiendrait.

M. le Maire souligne par contre qu'avant toute chose, il serait opportun d'ouvrir un dossier sinistre auprès de l'assurance pour mener cette affaire dans les meilleures conditions. Le conseil municipal émet un avis favorable sur le devis et sur la déclaration de sinistre à la Smacl.

b. Règlement de la salle polyvalente

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout suivant dans le règlement de la salle polyvalente : toute casse ou perte sera facturée 1,00 €/unité.

2. Personnel

a. Assurance du personnel

M^{le} Leduc présente le sujet en exposant au Conseil Municipal un tableau comparatif du coût actuel de l'assurance du personnel, le Cigac, et les propositions de la Smacl.

La cotisation du Cigac est de 6,20 % de la masse salariale déclarée (salaires + primes + 35% de charges patronales). La franchise est cumulée (10 premiers jours sur 1 an).

La cotisation La cotisation de la smacl est de 4,30 % de la masse salariale déclarée (salaires + choix des primes et des charges patronales). La franchise est ferme (10 jours à chaque arrêt de travail).

La smacl propose également un taux de 4,90 % pour l'application de la franchise cumulée.

Après études des simulations exposées, le conseil municipal choisi à l'unanimité d'adhérer à la Smacl dans les conditions suivantes : salaires + primes + 50 % des charges patronales en franchise cumulée.

e. Agent recenseur

En vue du recensement de la population en janvier 2011, la commune doit recruter un agent recenseur pour le mois de décembre. Une annonce paraîtra dans le bulletin.

3. Frais de scolarité

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu une demande d'inscription à l'école pour deux enfants de d'une commune extérieure. Le Maire de cette commune a fait savoir qu'il ne souhaitait pas payer de frais de scolarité. Le conseil municipal quant-à-lui se positionne toujours sur l'entente avec les communes voisines uniquement. M. le Maire demande à ce que soit fixé un montant des frais de scolarité si une autre de-

mande se présentait et propose la somme de 250 € (comprenant les fournitures, le chauffage, l'électricité et l'eau). Le conseil Municipal l'accepte à l'unanimité.

4. Réunion publique du PLU

Le bureau d'étude souhaite programmer une nouvelle réunion publique entre le 5 et le 10 juillet à la salle polyvalente. En raison des Débredinades, une date dans ce créneau ne peut être retenue. Les conseillers demandent à la repousser en septembre, le 6 ou le 13.

5. Centre Social de Souvigny : assemblée générale

M. le Maire, Mme Bayon et Mme Gominon y ont assisté. Mme Gominon fait le compte-rendu : le Centre Social fonctionne bien. Elle énumère les 16 activités et leur fréquentation générale et celle de la commune.

Le centre de loisirs, 181 enfants, 5 de Chemilly

Le Ramiroul, tourne sur les 6 communes, baisse de fréquentation à Chemilly

L'accompagnement à la scolarité, manque de bénévoles

Le service mandataire, bénéficiaires et 1 employée sur Chemilly

Le portage de repas, 1 bénéficiaire à Chemilly

L'informatique (délocalisation chaque année), 19 personnes, 4 à Chemilly

Le patchwork, 16 personnes

La peinture sur soie, 10 personnes

Le scrabble, 18 personnes, 9 à Chemilly

L'intégration en milieu français

L'anglais, 10 personnes, 3 de Chemilly

La relaxation, 26 personnes

Diet'actif (manque d'inscrits), 7 personnes

Découvr'art, 9 personnes

Pac Eureka (mémoire), 7 personnes

L'atelier d'utilité sociale

Le Centre Social souhaite lancer 2 nouvelles activités : visite aux personnes seules et couture. La commune de Chemilly compte 22 adhérents au Centre Social. Mme Gominon souligne la bonne ambiance qu'il y a entre tous. Enfin elle annonce que le Centre Social est à la recherche d'un local plus grand.

6. Questions diverses

- Mariage GOT : M. Ribier et Mme Gominon officieront.
- Maisons fleuries : le jury effectuera sa tournée le lundi 12 juillet à 18 h 00.
- Vol des fleurs : les conseillers sont informés que des fleurs ont été volées dans les jardinières des entrées de bourg.

- Croix cassée au chemin des Sources : elle est signalée par M. Mallay. Il faut se renseigner à qui revient l'entretien et prévenir les intéressés (association, les frères de Souigny ?...)
- École : M. Fagant propose de faire une étude sur un plan de financement pluriannuel de travaux aux écoles (pompe à chaleur, réseau d'eau chaude, isolation des combles, murs et fenêtres). M. Chomel donne rendez-vous là-bas samedi matin à ceux qui le souhaitent pour voir l'état de la classe de Mme Boudot (toiture, combles...). M. Ribier pense que le chauffage de la salle polyvalente devient prioritaire d'un point de vue sécurité.
- Abri de bus de la Croix d'Or : M. Fagant présente une évaluation du mobilier en achat, soit 3000 € et fabriqué par les agents, soit 1000 €.
- RD 2009 : l'embellissement des îlots centraux par des plantations est trop limité pour être réalisé.

Séance close à 22 h 15

Signatures des membres présents: